

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 33 (1907)
Heft: 14

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tres et fenêtres d'étages ; dans l'axe du portique latéral d'entrée, une immense ouverture béante détruisant l'échelle de l'ensemble. Le tambour manque de grandeur, grâce à des divisions incertaines et un attique de trop grand détail, le galbe de la coupole n'a pas la nerveuse élégance de celle de Saint-Pierre ou des Invalides de Paris, la plateforme qui la surmonte est trop large et la lanterne n'y est pas reliée. Toute l'architecture du monument tant à l'extérieur qu'à l'intérieur est pleine de réminiscence et ne respire nulle part la puissance individuelle ; c'est une compilation d'éléments sans liens suffisants et caractérisée par les couronnements de la coupole et de ses quatre satellites : cinq croix dont trois surmontant trois girouettes, qui montrent différentes directions du vent.

Il est d'autant plus regrettable que la question du dôme de Berlin ait été réglée d'une façon aussi banale, qu'il ne manquait aucunement en Allemagne d'artistes capables de la résoudre d'une manière originale et caractéristique. La capitale de l'Empire pouvait alors être dotée d'un monument remarquable comme l'a été Londres dernièrement avec la cathédrale catholique, ou Paris avec l'église du Sacré-Cœur de Montmartre.

(A suivre).

Divers.

Travaux de correction de rivières et de torrents exécutés en Suisse pendant l'année 1906.

A. Bassin du Rhin.

Les quelques travaux exécutés au Rhin lui-même ont consisté principalement en renforcement des digues et des enrochements.

Le canal d'assainissement du Bas-Rheinthal est terminé et les usines hydrauliques ont été livrées à l'exploitation.

Comme endiguement de torrents, nous mentionnerons dans le canton des Grisons, les travaux importants faits à la Nolla, à Thusis, au Thalbach à Klosters, qui a été complètement endigué, au Scharausertobel et à l'Albertitobel, à Davos. Dans le canton de St-Gall on a travaillé au Gasenzenbach à Gams, au Gstaldenbach à Thal, ainsi qu'au Freibach à Rheineck. Des travaux ont été faits dans d'autres affluents du Rhin, ainsi à la Sitter dans le canton d'Appenzell (Rhodes Intérieures), à la Thour dans les cantons de Zurich et de Thurgovie, à la Biber, entre Thayngen et Bibern dans le canton de Schaffhouse, et à la Wiese dans le canton de Bâle-Ville. Parmi les endiguements de torrents les plus importants, nous devons citer celui du Kronbach, à Gonten, et surtout celui du Steinbach dans le Toggenburg. En résumé, il a été exécuté des travaux à 47 cours d'eau différents de ce bassin, pour lesquels il a été payé Fr. 625,590.65 de subvention fédérale, ce qui, au taux de 40 à 50 %, correspond à une dépense totale d'environ Fr. 1 400 000.

B. Bassin de l'Aar.

De même que l'année dernière, les principaux travaux d'endiguement ont été exécutés à la Sarine entre Laupen et Olligen, à la Singine, entre la Schwarzwasser et la Sarine, à la

Kander entre le Kienbach et la Simme, à l'Emme, entre Hintergraben et la frontière soleuroise dans le canton de Berne, à la Broye à Moudon, dans le canton de Vaud, et aux Buttes, à Buttes, dans le canton de Neuchâtel.

Les principaux endiguements de torrents de ce bassin auxquels il a été travaillé cette année sont ceux du Lammbach et du Schwandenbach, à Brienz, du Lombach, à Unterseen, du Leimbach, à Frutigen, et de la Gürbe, à Blumenstein-Wattenwyl dans le canton de Berne, de l'Ilfis, du Schonbach et de l'Hilfern dans le canton de Lucerne, et enfin dans le canton de Fribourg les ruisseaux d'Enney, de Praz-Melley et de Pâquier.

En tout, il a été travaillé à 42 cours d'eau différents de ce bassin. Les subventions fédérales se sont élevées à la somme de Fr. 617 063.79, ce qui, aux taux de 33 $\frac{1}{3}$, 40 et 50 %, correspond à une dépense de Fr. 1 480 000.—

C. Bassin de la Reuss.

Les travaux les plus importants exécutés pendant le cours de 1906 sont ceux de la Reuss, à Obfelden dans le canton de Zurich, et ceux de la Petite Emme, entre Flühli et l'embouchure dans la Reuss. Nous mentionnerons aussi les travaux faits également à la Reuss, à Fischbach-Göslikon dans le canton d'Argovie, à Sins et à Hünenberg dans le canton de Zoug.

Quant aux endiguements de torrents, nous citerons les plus importants, savoir : le Schächenbach et le Gruonbach dans le canton d'Uri, le Leimbach et le Ruffibach, à Giswil, le ruisseau de Sachselen, le Blattibach, à Sarnen, et le Mehlbach, à Engelberg dans le canton d'Unterwalden (Obwalden) ; le Steinibach et le Lielibach dans Nidwalden, ainsi que le Rütibach antérieur, à Arth, dans le canton de Schwyz.

Il a été exécuté des travaux sur 17 cours d'eau de ce bassin, pour lesquels il a été payé en subventions fédérales une somme de Fr. 257 942.20, correspondant à une dépense de Fr. 560,000.— environ pour des taux variant de 40 à 50 %.

D. Bassin de la Limmat.

Au canal de la Linth, l'endiguement en pierres a été poussé activement, de sorte que dans un avenir prochain les fascines seront complètement remplacés par de solides ouvrages en pierres.

Des travaux importants ont été exécutés à la Limmat dans le canton de Zurich, à la Sihl dans les cantons de Zurich et de Schwyz, ainsi qu'à l'Aa à Lachen et à Wangen.

Comme endiguements de torrents, nous mentionnerons ceux du Flybach, à Weesen dans le canton de St-Gall, ceux des ruisseaux de l'Inner Wägghal dans le canton de Schwyz, et ceux de différents ruisseaux et ravines du canton de Glaris.

Le nombre des cours d'eau de ce bassin auxquels il a été travaillé en 1906 est de 19. Le montant des subventions fédérales payées est de Fr. 128 995.—, ce qui, au taux de 40 à 50 %, correspond à une dépense de Fr. 300 000.—

E. Bassin du Rhône.

Les travaux du Rhône ont consisté essentiellement dans l'exhaussement des digues insubmersibles sur territoire des cantons du Valais et de Vaud. Les matériaux nécessaires à ce travail ont été dragués dans le fleuve, ce qui, en même temps, dégagait un peu le lit.

D'importants travaux ont été exécutés à deux cours d'eau : la Venoge et le Bied au Locle.

Parmi les torrents, nous mentionnerons les endiguements du Bruson, à Châbles, dans le canton du Valais, et ceux de la

Baie de Montreux et du Cousset à Lavey, dans le canton de Vaud.

Il a été travaillé à 21 cours d'eau de ce bassin; les subventions fédérales payées atteignent le total de Fr. 255 936.—, ce qui, au taux de 40 à 50 %, correspond à une dépense de Fr. 580 000.—.

F. Bassin du Tessin.

Au Tessin, on a exhaussé les digues insubmersibles des deux rives en aval du pont de Cadenazzo jusqu'à l'embouchure du Trodo; à la Maggia, on a consolidé le barrage inférieur et, enfin, au Vodeggio, la partie supérieure, à partir du pont d'Ostaricetta, sur 1,5 km. environ, est presque terminée.

Des travaux importants ont aussi été exécutés à la Moësa, à Lortallo, dans le canton des Grisons, et à Castione, dans le canton du Tessin.

Comme endiguements de torrents nous ne mentionnerons que les travaux du Riale di Arvigo, dans la vallée de Calanca, canton des Grisons, ceux du Carcale, à Gordola, et du Trodo, à Quartino, dans le canton du Tessin.

Il a été payé par la Confédération pour les travaux exécutés à 11 cours d'eau de ce bassin une somme de Fr. 304 161.86, ce qui, au taux de 40 à 50 %, correspond à une dépense de Fr. 530 000.—.

G. Bassin de l'Inn.

Construction de digues à l'Inn, à Bevers et à Madulein-Zuoz. Comme endiguement nous n'avons à mentionner que ceux de l'Eschiabach, à Modulein, du Tauter-Saas, à Ardez et à Fetau.

Pour ces quatre cours d'eau il a été payé Fr. 21 125.65 de subvention fédérale, correspondant à une dépense de Fr. 53 000 au taux de 40 %.

H. Bassin de l'Adda.

Ici il n'a été exécuté qu'un petit travail au Poschiavino. La dépense a été de Fr. 1530.— environ et la subvention fédérale de Fr. 611.07.

Le montant total des subventions payées par la Confédération pour les travaux exécutés à 162 cours d'eau atteint le chiffre de Fr. 2 211 426.19; Fr. 1 211 426.19 concernent des subventions accordées par les Chambres fédérales et Fr. 1 000 000.— pour subventions rentrant dans la compétence du Conseil fédéral.

En outre, pendant l'année 1906 il a été alloué au canton de Berne des subventions se montant au total de Fr. 1 374 500.— pour les corrections de la Singine, de la Grande-Emme et de la Trub; au canton de Fribourg Fr. 420 000.— pour la correction de la Singine; au canton de St-Gall Fr. 300 000.— pour les corrections du Littenbach et du Aechelibach; au canton d'Argovie Fr. 506 000.— pour la correction de la Reuss entre son embouchure et la frontière lucernoise, et Fr. 600 000.— pour divers travaux à exécuter à l'Aar entre Aarau et Stilli, au canton du Tessin pour la correction de la Maggia en amont du pont d'Ascona Fr. 200 000, et enfin au canton du Valais Fr. 800 000.— pour l'achèvement de la correction du Rhône entre Brigue et le lac Léman, et Fr. 403 500 pour l'endiguement des torrents de Saxon.

Pour un devis total de Fr. 9 177 000 le montant des subventions allouées est de Fr. 4 004 000.

Sans revenir sur tout ce qui a été dit l'année dernière¹ concernant les principes appliqués par l'Inspectorat fédéral des

travaux publics dans les questions de corrections de rivières et d'endiguement de torrents, nous devons cependant insister sur le fait que nous attachons une plus grande importance à l'amélioration continue ou à l'achèvement rationnel des travaux commencés qu'à l'exécution de nouveaux projets, car par ce moyen seulement nous obtiendrons une protection des rives telle que l'on est en droit de l'exiger des travaux exécutés.

Il ne nous paraît pas non plus superflu d'insister sur la nécessité des reboisements, spécialement dans la haute montagne. Ces travaux étant d'une grande utilité pour la conservation des endiguements.

C'est donc avec plaisir que nous constatons que, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi forestière, le nombre des grands projets de reboisement, la plupart en relation avec des travaux d'assainissement ou d'ouvrages de protection contre les avalanches, augmente de plus en plus. Au point de vue économique, il nous paraît tout à fait indiqué que les autorités encouragent de telles tendances.

Berne, 17 juillet 1907.

L'inspecteur fédéral en chef des Travaux publics :

A. DE MORLOT.

Tunnel du Ricken.

Longueur entre les deux portails : 8604 m.

Bulletin mensuel des travaux. (Extrait). — Juin 1907.

Galerie de base.	Côté Sud Kaltbrunn	Côté Nord Wattwil	Total
Longueur à fin mai 1907	m. 3799,0	4203,1	8002,1
Progrès mensuel à la main	» —	—	—
Longueur à fin juin 1907	m. 3799,0	4203,1	8002,1
% de la longueur du tunnel	44,2	48,8	93,0
Perforation à la main :			
Progrès moyen par jour	m. —	—	—
Progrès maximum par jour	» 7,80	7,10	—

Températures (maxima,
mesurées pendant la ventilation).

De la roche, à l'avancement (Degrés C.)	—	—	—
De l'air, »	—	—	—
Venues d'eau l. par seconde	24,0	2,0	—

Renseignements divers.

Les travaux n'ont pas encore pu être repris à cause du dégagement de grisou.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Offre d'emploi.

Une grande maison de la Suisse allemande cherche un jeune ingénieur ayant quelque pratique de la construction métallique.

S'adresser au Secrétaire de l'Ecole d'ingénieurs, Valentin, 2, Lausanne.

¹ Bulletin Technique. Voir N° 4 du 25 février 1906, page 45.